

## **Rapport N° 4**

**Conseil provincial/territorial sur le renouvellement des  
politiques sociales**

# **Rapport d'étape aux Premiers Ministres**

**Août 1999**

## **Membres du Conseil provincial/territorial sur la refonte des politiques sociales**

<b>Saskatchewan</b>	L'honorable Bernhard H. Wiens (président) Ministre des Affaires intergouvernementales et autochtones
<b>Alberta</b>	L'honorable Shirley McClellan Ministre des Relations internationales et intergouvernementales
<b>Colombie-Britannique</b>	L'honorable Andrew Petter Ministre des Relations intergouvernementales
<b>Manitoba</b>	L'honorable Bonnie Mitchelson Ministre des Services à la famille
<b>Nouveau-Brunswick</b>	L'honorable Elvy Robichaud Ministre de l'Éducation
<b>Terre-Neuve</b>	L'honorable Joan Marie Aylward Ministre de la Santé et des Services communautaires
<b>Territoires du Nord-Ouest</b>	L'honorable Floyd Roland Vice-premier ministre et ministre principal chargé de la refonte des politiques sociales
<b>Nouvelle-Écosse</b>	L'honorable Francene J. Cosman Ministre des Services communautaires
<b>Nunavut</b>	L'honorable Ed Picco Ministre de la Santé et des Services sociaux
<b>Ontario</b>	L'honorable Norman W. Sterling Ministre des Affaires intergouvernementales
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	L'honorable Mildred A. Dover Ministre de la Santé et des Services sociaux
<b>Yukon</b>	L'honorable David Sloan Ministre de la Santé et des Services sociaux

## TABLE DES MATIÈRES

---

Résumé	i
Introduction	1
Entente-cadre sur l'union sociale	2
Plan d'action national pour les enfants	3
Prestation nationale pour enfants	4
Santé	5
Prestations et services aux personnes handicapées	7
Questions relatives au marché du travail	8
Éducation	11
Affaires autochtones	13
Condition féminine	15
Logement	16
Financement et fiscalité	17

# **Rapport N° 4**

**Conseil provincial/territorial sur le renouvellement des politiques sociales**

# **Rapport d'étape aux Premiers Ministres**

**Résumé**

**Août 1999**

## CONSEIL PROVINCIAL/TERRITORIAL SUR LA REFONTE DES POLITIQUES SOCIALES

### RAPPORT N° 4 AUX PREMIERS MINISTRES

DIRECTIVES	PROGRÈS ACCOMPLIS	RECOMMANDATION/PROCHAINES ÉTAPES
<p><b>CADRE DE L'UNION SOCIALE</b></p> <p>À leur Conférence annuelle de 1998, les premiers ministres ont demandé au Conseil de collaborer avec ses collègues fédéraux pour rédiger une ébauche d'entente-cadre.</p>	<p>Les ministres chargés de négocier une entente-cadre sur l'union sociale ont eu des séances de négociation P/T et F/P/T en septembre et octobre 1998 et deux autres en janvier 1999. Le Premier ministre du Canada a convoqué une réunion des premiers ministres concernant l'Entente-cadre sur l'union sociale le 4 février 1999, à l'occasion de laquelle tous les premiers ministres, sauf celui du Québec, ont signé l'Entente-cadre sur l'union sociale. Le Conseil communiquera dans les P/T ainsi que par l'entremise des coprésidents du Conseil F/P/T les progrès de la mise en œuvre de l'entente.</p>	<p>Que le Conseil achève ses plans de mise en œuvre, y compris ses travaux pour orienter les rapports prévus dans l'Entente-cadre.</p>
<p><b>PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LES ENFANTS</b></p> <p>Les premiers ministres ont réaffirmé leur volonté d'accélérer les travaux relatifs au plan d'action national et encouragé le Conseil à achever le document de discussion et à trouver des moyens de faire participer le public à l'élaboration d'une vision commune pour accroître le bien-être des enfants du Canada. Les premiers ministres ont affirmé l'importance de définir des pratiques exemplaires et de suivre les résultats.</p>	<p>Le 7 mai 1999, le Conseil F/P/T sur la refonte des politiques sociales a lancé un dialogue public sur le PNA en publiant deux documents de discussion intitulés <i>Plan d'action national pour les enfants - Élaboration d'une vision commune</i> et <i>Document de discussion supplémentaire sur la mesure du bien-être des enfants et l'évolution des progrès</i>. Cinq tables rondes et réunions de groupes de consultation ont eu lieu et un processus distinct, géré par les cinq organisations autochtones nationales est prévu. Il y aura des discussions sur la mesure et le suivi des progrès en septembre. Les résultats du dialogue et des recommandations sur les prochaines étapes seront présentés au Conseil F/P/T cet automne.</p>	<p>Que les premiers ministres réaffirment leur engagement envers le Plan d'action national et appuient l'engagement contenu dans le document de consultation d'intégrer les points de vue des Canadiens dans la vision et de faire rapport à ce sujet, afin de s'inspirer de la vision pour améliorer les conditions de vie des enfants canadiens.</p>

Nota : Tout en partageant les mêmes préoccupations fondamentales que les autres provinces et territoires, le gouvernement du Québec n'entend pas adhérer à la vision fédérale/provinciale/territoriale ni à la vision provinciale/territoriale de la politique sociale. En outre, le Québec n'a pas signé l'Entente-cadre sur l'union sociale. Par conséquent, toute allusion aux positions fédérales/provinciales/territoriales ou aux positions provinciales/territoriales dans ces pages exclut le gouvernement du Québec.

DIRECTIVES	PROGRÈS ACCOMPLIS	RECOMMANDATION/PROCHAINES ÉTAPES
<p><b><u>PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS</u></b></p> <p>Les premiers ministres ont reconnu les travaux positifs et concertés des gouvernements au sujet de la Prestation nationale pour enfants et ont continué à demander un investissement complet dans la PNE d'ici l'an 2000, sans modification fédérale unilatérale au programme. Les premiers ministres ont réitéré leur engagement collectif de réinvestir la totalité des économies provinciales dans des programmes s'adressant aux familles à faible revenu qui ont des enfants et appuyé la démarche des ministres des Services sociaux en matière de la gouvernance et d'imputabilité.</p>	<p>La première étape de la Prestation nationale pour enfants a été lancée avec succès en juillet 1998 et les niveaux de prestation ont été relevés en juillet 1999. L'engagement financier fédéral global est de 1,7 milliard de dollars par année. Les provinces, les territoires et les Premières Nations avaient investi un montant estimatif de 305 M\$ dans le cadre des programmes et services de la PNE à la fin de 1998-1999.</p> <p>Le 14 mai 1999, les ministres des Services sociaux ont rendu public le <i>Rapport d'étape sur la Prestation nationale pour enfants – 1999</i>. Des progrès ont été accomplis afin de réduire les chevauchements et les doubles emplois en harmonisant les objectifs des programmes et les prestations et en simplifiant l'administration des programmes. Les fonctionnaires se penchent sur les prochaines étapes de l'évolution de la PNE et rédigeront un rapport en vue de la réunion des ministres en octobre.</p>	<p>Que les premiers ministres réitèrent leur engagement envers la mise en œuvre complète de la PNE, à un niveau de prestations annuelles suffisant pour sortir les enfants du régime d'assistance sociale (niveau estimé à environ 2 500 \$ par enfant), et demandent au gouvernement fédéral de prendre l'engagement financier nécessaire dans son budget de l'an 2000.</p>
<p><b><u>SANTÉ</u></b></p> <p>Les premiers ministres ont demandé au gouvernement fédéral de rétablir le financement au moyen des structures financières actuelles, soit le TCSPS et le programme de péréquation, à l'appui des programmes actuels de santé, d'éducation et de services sociaux, avant que tout nouveau programme fédéral ne soit créé. Les premiers ministres ont appuyé les travaux continus des ministres de la Santé sur : la définition des rôles et des responsabilités; les services médicaux; les services pharmaceutiques; de même que leur travail d'orientation stratégique et d'établissement de priorités.</p>	<p>À leur réunion de septembre 1998, les ministres F/P/T de la Santé se sont entendu sur l'établissement des orientations et des priorités futures; l'établissement de la Société canadienne du sang; l'acceptation du compte rendu sur le Plan d'action national pour les enfants; et l'appui aux recommandations des quatre groupes de travail sur les services pharmaceutiques, les services médicaux, l'étendue du régime de santé ainsi que les rôles et les responsabilités. Les orientations futures comprennent maintenir un régime de santé canadien soutenable sur le plan financier et financé par les fonds publics; appuyer des services pour malades aigus et chroniques et des services de santé communautaires intégrés et de haute qualité; mettre en place des approches axées sur la population afin d'améliorer la santé des Canadiens; promouvoir le développement et l'utilisation efficaces de l'information, de technologies appliquées à la recherche et de systèmes de planification et de rapports; collaborer dans des domaines comme la planification des ressources humaines dans le secteur de la santé, l'établissement des pratiques exemplaires, la recherche, l'évaluation, la réforme des soins primaires et la politique en matière de santé publique.</p> <p>La Conférence annuelle des ministres de la santé est prévue du 15 au 17 septembre 1999 à l'Île-du-Prince-Édouard.</p>	<p>Que les premiers ministres appuient les travaux des ministres P/T de la Santé et demandent au ministre de la Santé fédéral de collaborer avec ses homologues P/T pour faire avancer les grandes priorités, notamment le rétablissement complet du TCSPS et la clarification des rôles et des responsabilités.</p>

DIRECTIVES	PROGRÈS ACCOMPLIS	RECOMMANDATION/PROCHAINES ÉTAPES
<p><b><u>PRESTATIONS ET SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES</u></b></p> <p>Les premiers ministres ont encouragé les ministres des Services sociaux à achever les plans en vue de collaborer avec d'autres secteurs du gouvernement, les organisations de personnes handicapées et d'autres groupes de la population, pour parvenir à un consensus national sur les questions relatives aux personnes handicapées. Les premiers ministres ont également appuyé les plans en vue de la publication du document de discussion intitulé <i>À l'unisson : Une approche canadienne concernant les personnes handicapées – Document d'orientation</i>.</p>	<p>En octobre 1998, les ministres des Services sociaux ont publié <i>À l'unisson</i>, qui décrit vision commune et un cadre de politique pour guider la future réforme relative aux personnes handicapées. Les travaux se poursuivent au sujet de l'élaboration d'un cadre d'imputabilité, y compris un processus de consultation avec les intéressés, prévu provisoirement au début de l'automne 1999. Les travaux se poursuivent également au sujet de l'utilisation de « lentilles » pour évaluer les programmes et les services ainsi que de la création d'un site Web et qui afficherait l'information sur tous les programmes gouvernementaux à l'intention des personnes handicapées.</p> <p>Sans consultation, le gouvernement fédéral a publié en juillet 1999 une stratégie sur les personnes handicapées. Les conséquences de la stratégie fédérale sont évaluées actuellement.</p>	<p>Que les premiers ministres appuient les travaux des ministres des Services sociaux relatifs aux personnes handicapées et visant à poursuivre les objectifs énoncés dans <i>À l'unisson</i>, et qu'ils demandent au gouvernement fédéral de collaborer davantage avec les provinces et les territoires et de s'abstenir de faire des annonces unilatérales ayant des répercussions dans des domaines de compétence provinciale/territoriale.</p>

DIRECTIVES	PROGRÈS ACCOMPLIS	RECOMMANDATION/PROCHAINES ÉTAPES
<p><b><u>QUESTIONS RELATIVES AU MARCHÉ DU TRAVAIL</u></b></p> <p>Les premiers ministres ont demandé au gouvernement fédéral : 1) de ramener les cotisations d'assurance-emploi à leurs niveaux antérieurs; 2) d'éliminer les cotisations pour les jeunes; 3) d'accorder des prestations supplémentaires aux travailleurs saisonniers; 4) de collaborer avec les provinces et les territoires pour examiner diverses autres modifications à l'assurance-emploi (p. ex. Une stratégie relative aux travailleurs saisonniers, des mesures à l'intention des travailleurs âgés, et de l'aide pour la réinstallation dans le Nord); et 5) de fournir une formation en recouvrement des coûts aux prestataires de l'assurance-emploi.</p> <p>Les premiers ministres ont insisté sur l'urgence d'une intervention relative à l'emploi jeunesse et demandé aux ministres de poursuivre leurs travaux à ce sujet et au sujet des ententes sur le développement du marché du travail de faire état de leurs travaux avant la Conférence annuelle des premiers ministres de 1999.</p> <p>Par l'entremise de l'Entente-cadre sur l'union sociale, les premiers ministres (sauf celui du Québec) se sont engagés à assurer, d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2001, le respect intégral des dispositions en matière de mobilité de la main-d'œuvre prévues dans l'Accord sur le commerce intérieur.</p>	<p>En juillet 1999, les ministres F/P/T du Marché du travail ont rendu public le document intitulé <i>First Annual Profile of Youth in the Labour Market</i> et ont entrepris de mettre en œuvre trois initiatives multilatérales relatives à l'emploi jeunesse.</p> <p>Les ministres F/P/T étudient la formule actuelle de financement pour l'affectation de l'assurance-emploi prévue dans la partie II (« mesures actives d'emploi ») de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>.</p> <p>Les fonctionnaires P/T ont rédigé un document intitulé <i>The Adequacy of Benefits for Low Income Seasonal Workers</i>, à l'intention des ministres, encore que les fonctionnaires fédéraux aient refusé de collaborer à cette initiative.</p> <p>En juillet 1999, les ministres F/P/T ont rendu public un document intitulé <i>Skills Adjustment: A Discussion Paper</i>, afin d'examiner les pénuries de compétences au Canada ainsi que les interventions de politique possibles.</p> <p>De concert avec le gouvernement fédéral, les provinces/territoires collaborent avec les représentants des professions réglementées par les provinces/territoires en vue de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur relatives à la mobilité de la main-d'œuvre.</p>	<p>Que les premiers ministres demandent à leurs ministres :</p> <p>1) de poursuivre avec le gouvernement fédéral la mise en œuvre de la Stratégie emploi jeunesse et de continuer de rendre compte aux premiers ministres des progrès dans le dossier de l'emploi jeunesse; 2) d'accélérer leurs travaux relatifs aux options de politique en matière d'assurance-emploi, y compris une stratégie pour les travailleurs saisonniers, qui aiderait ces travailleurs et accroîtrait leurs prestations, en vue des discussions avec le gouvernement fédéral ; 3) de poursuivre avec le gouvernement fédéral l'exploration des options de politique qui pourraient être appliquées pour faciliter l'acquisition de compétences et l'adaptation ; 4) de poursuivre avec le gouvernement fédéral l'examen et l'exploration des options concernant la mise en place d'une nouvelle formule d'affectation provinciale/territoriale dans le cadre des mesures prévues à la partie II de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>; 5) de poursuivre les travaux avec le gouvernement fédéral et d'autres ministères provinciaux/territoriaux et les représentants des professions réglementées, afin d'assurer, d'ici juillet 2001, le respect intégral des dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur en matière de mobilité de la main-d'œuvre.</p>

DIRECTIVES	PROGRÈS ACCOMPLIS	RECOMMANDATION/PROCHAINES ÉTAPES
<p><b>ÉDUCATION</b></p> <p>Les premiers ministres ont exprimé leur grande préoccupation après la création unilatérale du Fonds de dotation des bourses d'études du millénaire et demandé au gouvernement fédéral de collaborer avec les provinces et territoires pour dissiper les préoccupations provinciales/territoriales communes à l'égard de ce Fonds et d'intégrer ces bourses aux programmes d'aide financière aux étudiants.</p> <p>Les premiers ministres ont demandé au Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) d'étudier des approches communes possibles face au gouvernement fédéral en ce qui concerne l'harmonisation des programmes d'aide financière aux étudiants et des mesures de réduction de l'endettement des étudiants, et de faire état de ses travaux à la Conférence annuelle des premiers ministres de 1999.</p>	<p>Le CMEC a rendu public le <i>Rapport sur les attentes du public relatives à l'enseignement postsecondaire au Canada</i> en février 1999. Ce rapport énonce les résultats souhaités de l'enseignement postsecondaire, fournit un cadre d'imputabilité aux gouvernements, aux établissements et aux autres intervenants et jette les bases d'une discussion pancanadienne ainsi que d'une action concertée. Le rétablissement du TCSPS aux niveaux de 1994-1995 est prioritaire pour que les objectifs de l'enseignement postsecondaire définis dans le rapport du CMEC soient atteints.</p> <p>Quelques provinces ont signé des ententes relatives aux bourses d'études canadiennes du millénaire et tenu compte de ces bourses dans leurs programmes provinciaux d'aide financière aux étudiants. Les discussions bilatérales se poursuivent pour harmoniser les programmes F/P/T d'aide financière aux étudiants. Le CMEC entreprendra un examen de la Déclaration conjointe des ministres de l'Éducation. D'autres priorités comprennent : les problèmes de l'enseignement chez les Autochtones; les efforts en vue de créer un programme d'étude pancanadien de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année; la collaboration relative au droit d'auteur; la publication d'indicateurs clés pour les systèmes d'éducation canadiens; et d'autres travaux relatifs au programme de recherche pancanadien. Le CMEC explorera également la possibilité de nouer des liens plus étroits avec les travaux des ministres du Marché du travail.</p>	<p>Que les premiers ministres appuient : la poursuite continue par les provinces et les territoires du rétablissement intégral du TCSPS et l'harmonisation des programmes F/P/T d'aide financière aux étudiants; ainsi que le <i>Rapport sur les attentes du public relatives à l'enseignement postsecondaire au Canada</i> et les travaux en cours entre les provinces/territoires et le secteur de l'enseignement postsecondaire pour faire avancer ce dossier.</p> <p>Il est recommandé également que les premiers ministres encouragent la collaboration du CMEC avec le Conseil P/T sur la refonte des politiques sociales et appuient l'examen que feront les ministres de l'Éducation de leur Déclaration conjointe, afin d'accentuer la collaboration interprovinciale et pancanadienne en matière de pratique et de politique d'éducation.</p>

DIRECTIVES	PROGRÈS ACCOMPLIS	RECOMMANDATION/PROCHAINES ÉTAPES
<p><b>AFFAIRES AUTOCHTONES</b></p> <p>Les premiers ministres ont réitéré leur désir de trouver une formule globale qui ferait en sorte que le gouvernement fédéral respecte ses obligations constitutionnelles et fiduciaires à l'endroit des peuples autochtones et demandé que les ministres des Affaires autochtones, en consultation avec les dirigeants autochtones, conviennent d'une position commune avant leur prochaine réunion avec le ministre fédéral.</p> <p>Les premiers ministres ont demandé aux ministres responsables des affaires autochtones d'élaborer des recommandations sur la nature, la structure et les priorités d'un processus permanent de consultation entre eux et avec les dirigeants autochtones et le gouvernement et de collaborer avec les organisations autochtones nationales, le gouvernement et les ministres du Marché du travail à l'élaboration d'une Stratégie nationale pour les jeunes Autochtones.</p>	<p>Les ministres des Affaires autochtones et les dirigeants autochtones sont en train d'élaborer des recommandations sur la nature, la structure et les priorités d'un processus permanent et accélèrent les travaux relatifs à une Stratégie nationale pour les jeunes Autochtones. L'un des éléments de cette stratégie sera des liens avec d'autres processus comme le Forum des ministres du marché du travail et l'élaboration d'une Stratégie emploi jeunesse.</p> <p>À une réunion des premiers ministres et des dirigeants autochtones nationaux qui s'est déroulée le 22 mars 1999, les premiers ministres (sauf celui du Québec) et les dirigeants autochtones ont convenu que les organisations autochtones nationales devraient participer à la mise en œuvre de l'Entente-cadre sur l'union sociale chaque fois que cette mise en œuvre a des répercussions sur les Autochtones, sous réserve que le gouvernement fédéral donne son accord.</p> <p>Une réunion des ministres F/P/T des Affaires autochtones et des dirigeants des organisations autochtones nationales est prévue à la fin de l'automne 1999, afin d'examiner la proposition de Stratégie nationale pour les jeunes Autochtones élaborée par le Groupe de travail F/P/T/A. En outre, des engagements ont été pris afin de convoquer une réunion du Conseil fédéral/provincial/territorial sur la refonte des politiques sociales, des ministres des Affaires autochtones et des dirigeants autochtones dans le but de faire démarrer la participation des organisations autochtones nationales à la mise en œuvre de l'Entente-cadre sur l'union sociale.</p>	<p>Que les premiers ministres : 1) Reconnassent les efforts déployés par les ministres des Affaires autochtones pour mettre en place un processus permanent de consultations avec les dirigeants autochtones et le gouvernement fédéral ; 2) reconnaissent les travaux des ministres des Affaires autochtones, qui collaborent à une Stratégie nationale pour les jeunes Autochtones et demandent aux ministres des Affaires autochtones et du Marché du travail de veiller à ce que cette stratégie soit coordonnée avec la Stratégie emploi jeunesse; 3) demandent aux ministres des Affaires autochtones et aux ministres du Conseil de planifier une réunion conjointe avec les dirigeants autochtones nationaux et à laquelle participerait le gouvernement fédéral ; et 4) demandent au gouvernement fédéral d'assumer ses responsabilités fiduciaires et constitutionnelles relatives aux jeunes Autochtones, notamment pour assurer des niveaux comparables de programmes sociaux à l'intention des Canadiens autochtones; pour veiller à ce que les Canadiens autochtones puissent participer pleinement à la vie sociale et économique du Canada; et pour abolir les obstacles à la mobilité des Canadiens autochtones.</p>
<p><b>CONDITION FÉMININE</b></p> <p>Les premiers ministres ont réitéré leur engagement envers l'égalité des sexes dans la refonte des politiques sociales, et encouragé les Conseils sectoriels à intégrer cette approche dans leurs travaux.</p>	<p>Les ministres F/P/T de la Condition féminine sont en train de préciser l'application d'<i>indicateurs économiques de l'égalité des sexes</i> à des questions de politique particulières. Les ministres collaborent avec les fonctionnaires de la santé de la population pour intégrer les facteurs liés au sexe dans l'évaluation de la santé de la population et avec les ministres responsables des personnes âgées pour déterminer la nécessité de recherches sur les effets de la mise en œuvre de politiques sociales et économiques sur la santé et le bien-être à long terme des femmes.</p>	<p>Que les premiers ministres réitérent l'importance d'évaluer les incidences des réformes de politique sur la femme; et que les premiers ministres encouragent les Conseils sectoriels à continuer d'effectuer des analyses comparatives entre les sexes, à l'aide des outils d'analyse disponibles et des ressources des ministères de la Condition féminine, et à rendre compte des résultats de ces recherches.</p>

DIRECTIVES	PROGRÈS ACCOMPLIS	RECOMMANDATION/PROCHAINES ÉTAPES
<p><b><u>LOGEMENT</u></b></p> <p>Les premiers ministres Les premiers ministres ont demandé aux ministres responsables des logements sociaux de trouver des solutions au problème du financement à long terme.</p>	<p>La Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et le Labrador, la Nouvelle-Écosse, les Territoires du Nord-Ouest, le Manitoba, le Yukon et le Nunavut ont conclu des ententes avec le gouvernement fédéral afin de reprendre la gestion des logements sociaux fédéraux. Les T.N.-O. signeront un accord révisé dans un proche avenir.</p> <p>Le 28 juillet 1999, les ministres ont convenu de créer un forum permanent des ministres provinciaux/territoriaux du Logement afin de souligner l'importance des problèmes interprovinciaux du logement et d'échanger de l'information dans ce domaine. Il n'y a pas eu de forum de ce genre depuis 1994, encore que les réunions annuelles des ministres responsables du gouvernement local aient inclus les questions relatives au logement. On espère que, à mesure que les ministres élaboreront des stratégies sur le logement dans le cadre du forum, il sera possible de faire participer le gouvernement fédéral à la recherche de solutions aux problèmes des sans-abri, des logements à prix modique, ainsi que du logement en région rurale et dans les régions éloignées.</p>	<p>Que les premiers ministres continuent d'appuyer les travaux permanents des ministres du Logement.</p>
<p><b><u>FINANCEMENT ET FISCALITÉ</u></b></p> <p>Les premiers ministres ont encouragé les ministres des Finances à poursuivre les efforts constructifs visant à réformer les mécanismes de financement. Les premiers ministres ont réitéré leur demande au gouvernement fédéral de rétablir le financement au moyen des structures financières actuelles, soit le TCSPS et le programme de péréquation, à l'appui des programmes actuels de santé, d'éducation et de services sociaux, avant que tout nouveau programme fédéral ne soit créé</p> <p>Les premiers ministres ont demandé au Premier ministre du Canada d'engager le ministre des Finances fédéral à collaborer avec ses homologues provinciaux/territoriaux pour régler les problèmes relatifs aux mécanismes de financement.</p>	<p>À l'automne de 1998, les ministres des Finances ont publié un document intitulé <i>Federal Re-Investment in Canada's Health Care System</i>, qui demandait au gouvernement fédéral de se joindre au consensus provincial/territorial sur le fait 1) que les soins de santé constituent la plus grande priorité; 2) que le gouvernement fédéral devrait réinvestir immédiatement dans le régime de santé du Canada par l'entremise du TCSPS; 3) que les autres politiques budgétaires du gouvernement fédéral n'annulent pas le réinvestissement fédéral dans le régime de santé du Canada; 4) qu'un financement suffisant des soins de santé exige un facteur d'indexation satisfaisant pour le TCSPS en espèces; 5) qu'un mécanisme d'examen du TCSPS devrait être établi.</p> <p>Le gouvernement fédéral s'est engagé à rétablir partiellement le TCSPS grâce à un financement de 11,5 milliards de dollars échelonné sur les cinq prochaines années et que les provinces pourront consacrer aux soins de santé. L'affectation du TCSPS se fondera sur un montant égal par habitant en 2001-2002. Les ministres P/T des Finances s'attendent à poursuivre leurs discussions avec leur homologue fédéral au sujet des autres mesures à prendre pour bâtir un système de transferts plus satisfaisant.</p>	<p>Que les premiers ministres appuient les efforts continus des ministres P/T des Finances en vue de collaborer avec le ministre fédéral des Finances à la réforme des mécanismes de transferts financiers.</p> <p>Que premiers ministres demandent au ministre des Finances fédéral de collaborer avec le Conseil provincial/territorial sur la refonte des politiques sociales pour élaborer une stratégie de refonte des mécanismes financiers afin que les gouvernements provinciaux/territoriaux disposent des ressources nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités, surtout dans le domaine du financement des programmes sociaux.</p>

## RAPPORT D'ÉTAPE N° 4 DU CONSEIL PROVINCIAL/TERRITORIAL SUR LA REFORTE DES POLITIQUES SOCIALES AUX PREMIERS MINISTRES - AOÛT 1999

---

### INTRODUCTION

Pour faire suite aux décisions et aux directives de la Conférence annuelle des premiers ministres de 1995, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont assuré la coordination et un leadership constants à l'égard de la refonte des politiques sociales. Le leadership provincial dans ce dossier a été facilité par le Conseil ministériel sur la réforme et le renouvellement de la politique sociale en 1995 et s'est poursuivi, à partir de 1996, par l'entremise de son successeur, le Conseil provincial/ territorial sur la refonte des politiques sociales. Les provinces et les territoires ont élaboré les principes et le cadre du programme de refonte des politiques sociales, dégagé les objectifs et les priorités, coordonné la participation des conseils sectoriels provinciaux/territoriaux et assuré la communication de rapports pertinents aux premiers ministres.

Le Conseil provincial/territorial, présidé par l'honorable Bernhard H. Wiens, ainsi que le Conseil fédéral/provincial/territorial, coprésidé par le ministre Wiens et l'honorable Pierre Pettigrew, se sont réunis à plusieurs reprises au cours de la dernière année. Durant cette période, les travaux du Conseil ont porté surtout sur la négociation de l'Entente-cadre sur l'union sociale du Canada et sur les progrès du Programme national pour les enfants. L'évolution de ces deux dossiers est décrite ci-dessous.

L'année prochaine, la refonte des politiques sociales se concentrera sur les initiatives en cours et désignées prioritaires par les premiers ministres. Ces initiatives comprennent :

- la mise en œuvre de l'Entente-cadre sur l'union sociale;
- la révision continue des mécanismes de financement afin de s'assurer que les gouvernements des provinces et des territoires disposent de ressources suffisantes pour s'acquitter de leurs responsabilités, surtout dans le domaine du financement des programmes sociaux;
- la mise en œuvre complète de la Prestation nationale pour enfants;
- les consultations relatives à un Programme national pour les enfants;
- d'autres travaux relatifs aux personnes handicapées;
- les progrès des initiatives conjointes visant à améliorer le régime de santé;
- l'harmonisation des programmes de prêts aux étudiants et des initiatives coordonnées pour régler le problème de l'endettement des étudiants;
- des consultations sur les programmes d'emploi et d'employabilité des jeunes et la coordination dans ce domaine;
- des consultations avec les organisations autochtones nationales et provinciales sur les priorités et les approches des politiques sociales.
- des consultations avec les organisations autochtones nationales et provinciales sur les priorités et les approches des politiques sociales.

Le présent rapport examine et évalue les projets de refonte des politiques sociales en cours d'exécution et propose des approches et des recommandations pour faire avancer davantage les politiques sociales.

**Nota : Tout en partageant les mêmes préoccupations fondamentales que les autres provinces et territoires, le gouvernement du Québec n'entend pas adhérer à la vision fédérale/provinciale/territoriale ni à la vision provinciale/territoriale des politiques sociales. En outre, le Québec n'a pas signé l'Entente-cadre sur l'union sociale. Par conséquent, toute allusion aux positions fédérales/provinciales/territoriales ou aux positions provinciales/territoriales dans ces pages exclut le gouvernement du Québec.**

## **ENTENTE-CADRE SUR L'UNION SOCIALE**

**Directives des premiers ministres** - À leur Conférence annuelle de 1998, les premiers ministres ont demandé au Conseil de collaborer avec ses collègues fédéraux pour rédiger une ébauche d'entente-cadre.

**Progrès accomplis** - Les ministres chargés de négocier une entente-cadre sur l'union sociale ont eu des séances de négociation P/T et F/P/T en septembre et octobre 1998 et deux autres en janvier 1999. Le Premier ministre du Canada a convoqué une réunion des premiers ministres relative à l'Entente-cadre sur l'union sociale le 4 février 1999, à l'occasion de laquelle tous les premiers ministres, sauf celui du Québec, ont signé l'entente intitulée *Un cadre pour améliorer l'union sociale à l'intention des Canadiens*.

L'Entente comprend :

- Les principes de la politique sociale exprimant les points de vue des Canadiens.
- Des mesures pour que les programmes sociaux appuient la mobilité des Canadiens.
- Des engagements afin de renforcer la transparence et l'imputabilité de chaque gouvernement envers les citoyens.
- Des engagements pour améliorer les partenariats entre les gouvernements, grâce à la planification concertée et à la collaboration, ainsi que des préavis réciproques et des mesures de consultation.
- Une approche partenariale pour l'exercice du pouvoir fédéral de dépenser.
- Un processus pour prévenir et régler les différends entre les gouvernements.
- Une disposition prévoyant une évaluation complète de l'entente et de sa mise en œuvre et, s'il y a lieu, les ajustements nécessaires, avant la fin de la troisième année.

Le 22 mars 1999, les premiers ministres ont rencontré les dirigeants de cinq organisations autochtones nationales et discuté de l'Entente-cadre sur l'union sociale. Les premiers ministres et les dirigeants autochtones se sont entendus pour définir les jalons de l'examen prévu dans l'Entente-cadre au bout de trois ans et qui devrait être complet, commencer tôt et comprendre un examen des propositions présentées par les organisations autochtones pour renforcer leur participation à l'union sociale. Ces ententes sont conditionnelles à l'accord du gouvernement fédéral. Il a été convenu également qu'une réunion du Conseil fédéral/provincial/territorial sur la refonte des politiques sociales, à laquelle participeraient les ministres des Affaires autochtones et les dirigeants autochtones nationaux, serait convoquée pour entamer ces travaux.

**Prochaines étapes** – Les ministres membres du Conseil communiqueront dans leur P/T, et par l'entremise des coprésidents du Conseil F/P/T les progrès de la mise en œuvre de l'Entente. Le Conseil donnera également ses directives au sujet des rapports exigés par l'Entente concernant les politiques et pratiques fondées sur le lieu de résidence, les différends intergouvernementaux et leur résolution, ainsi que les progrès des engagements pris en vertu de l'Entente.

**Recommandations** - Le Conseil recommande d'achever ses plans de mise en œuvre, y compris ses travaux visant à orienter les rapports prévus dans l'Entente.

## **PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LES ENFANTS**

**Directives des premiers ministres** - Les premiers ministres ont réaffirmé leur volonté d'accélérer les travaux relatifs au plan d'action national et encouragé le Conseil à faire progresser le plan d'action en élaborant le document de discussion et en trouvant des moyens de faire participer le public à l'élaboration d'une vision commune pour accroître le bien-être des enfants du Canada. Les premiers ministres ont affirmé l'importance de définir des pratiques exemplaires et de suivre les résultats.

**Progrès accomplis** - Depuis la Conférence annuelle des premiers ministres de 1998, des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne le Plan d'action national pour les enfants. En avril 1999, le Conseil F/P/T sur la refonte des politiques sociales a approuvé en principe deux documents de discussion publique ainsi qu'une stratégie proposée de participation populaire. Les documents publics ont été achevés et le dialogue a été lancé à la réunion du Conseil qui a eu lieu le 7 mai 1999 à Saskatoon. Cinq organisations autochtones nationales ont participé au lancement de ce dialogue.

Depuis, des tables rondes fédérales/provinciales/territoriales et des réunions de groupes de consultation ont eu lieu à Vancouver, Edmonton, Toronto, Ottawa et St. John's, afin d'intégrer les points de vues des Canadiens. En outre, un numéro de téléphone sans frais et un site Web ont été établis pour donner de l'information et permettre au public de participer. Même si les Autochtones ont participé aux tables rondes, un processus distinct, géré par les cinq organisations autochtones nationales, est également prévu afin de permettre aux Autochtones de s'exprimer encore plus.

La discussion publique a été axée sur les deux documents publiés en mai :

- *Plan d'action national pour les enfants - Élaboration d'une vision commune*, qui définit un cadre (vision, valeurs, buts, réactions) et inclut un point de vue autochtone présenté par les organisations autochtones nationales;
- *Document de discussion supplémentaire sur la mesure du bien-être des enfants et l'évolution des progrès*, qui propose une démarche pour mesurer le bien-être des enfants et partager les pratiques efficaces.

En plus de la version intégrale de ces deux documents, des brochures et un cahier de travail ont été distribués.

**Prochaines étapes** – Une table ronde distincte sur la mesure du bien-être et l'évolution des progrès aura lieu en septembre 1999. Les résultats du dialogue public et des recommandations sur les prochaines étapes seront présentés au Conseil F/P/T cet automne.

**Recommandations** - Que les premiers ministres réaffirment leur engagement envers le Plan d'action national et appuient l'engagement contenu dans le document de consultation d'intégrer les points de vue des Canadiens dans la vision et de faire rapport à ce sujet, afin de s'inspirer de la vision pour améliorer les conditions de vie des enfants canadiens.

## **PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS**

**Directives des premiers ministres** - Les premiers ministres ont reconnu les travaux positifs et concertés des gouvernements au sujet de la Prestation nationale pour enfants et ont continué à demander un investissement complet dans la PNE d'ici l'an 2000, sans modification fédérale unilatérale au programme. Les premiers ministres ont réitéré leur engagement collectif de réinvestir la totalité des économies provinciales dans des programmes s'adressant aux familles à faible revenu qui ont des enfants et appuyé la démarche des ministres des Services sociaux en matière de la gouvernance et d'imputabilité.

**Progrès accomplis** - La première étape de la Prestation nationale pour enfants a été lancée avec succès en juillet 1998 et les niveaux de prestation ont été relevés en juillet 1999.

En plus de l'investissement fédéral, les provinces, les territoires et les Premières Nations avaient investi un montant estimatif de 305 M\$ dans le cadre de la PNE à la fin de 1998-1999, dans des programmes et services tels que : garderies - 120,2 M\$; prestations pour enfants et supplément du revenu - 95,0 M\$; services à la petite enfance et aux enfants à risque - 13,8 M\$; prestations de santé supplémentaires - 9,6 M\$; et autres programmes - 66,6 M\$. Ces engagements augmenteront proportionnellement aux investissements fédéraux supplémentaires en 1999 et en 2000.

Avec le financement supplémentaire de la PNE en juillet 1999 et en juillet 2000, les prestations annuelles maximales seront portées à 1 975 \$ pour le premier enfant et à 1 775 \$ pour chaque enfant supplémentaire. Ce niveau de prestations est nettement plus bas que la prestation annuelle estimée de 2 500 \$ par enfant visée pour la mise en œuvre complète de la PNE.

Le 14 mai 1999, les ministres F/P/T des Services sociaux se sont réunis à Québec et ont rendu public le *Rapport d'étape sur la Prestation nationale pour enfants – 1999*. Il s'agit du premier rapport public exhaustif sur le PNE depuis sa mise en œuvre en juillet 1998. Le Rapport décrit les progrès accomplis durant la première année et comprend des renseignements sur des aspects clés de la PNE, notamment des renseignements sur la conception et le mode de fonctionnement du programme; les engagements financiers provinciaux/territoriaux à l'égard de nouvelles prestations et de nouveaux services; et des indicateurs de résultats éventuels pour l'évaluation future du programme. Le Rapport indique que 2,5 millions d'enfants canadiens de familles à faible revenu ont profité du soutien du revenu fourni par la PNE.

Des progrès ont été accomplis afin de réduire les chevauchements et les doubles emplois en harmonisant les objectifs des programmes et les prestations et en simplifiant l'administration des programmes. Les mesures d'harmonisation comprennent un échange bilatéral d'information entre les autorités fédérales et provinciales/territoriales. Des règles relatives à l'harmonisation des programmes sont également à l'étude.

**Prochaines étapes** - Les ministres des Services sociaux ont réitéré leur engagement de collaborer à l'évolution future de la PNE. Les fonctionnaires se penchent sur les prochaines étapes et rédigeront un rapport qui sera examiné par les ministres à leur réunion annuelle en octobre 1999. Le prochain rapport sur la Prestation nationale pour enfants devrait être publié à l'automne de l'an 2000.

**Recommandations** - Le Conseil recommande que les premiers ministres réitèrent leur engagement envers la mise en œuvre complète de la PNE, à un niveau de prestations annuelles suffisant pour sortir les enfants du régime d'assistance sociale (niveau estimé à environ 2 500 \$ par enfant), et demandent au gouvernement fédéral de prendre l'engagement financier nécessaire dans son budget de l'an 2000.

## **SANTÉ**

**Directives des premiers ministres** - Les premiers ministres ont demandé au gouvernement fédéral de rétablir le financement au moyen des structures financières actuelles, soit le TCSPS et le programme de péréquation, à l'appui des programmes actuels de santé, d'éducation et de services sociaux, avant que tout nouveau programme fédéral ne soit créé. Les premiers ministres ont appuyé les travaux continus des ministres de la Santé sur : la définition des rôles et des responsabilités; les services médicaux; les services pharmaceutiques; de même que leur travail d'orientation stratégique et d'établissement de priorités.

**Progrès accomplis** - À la réunion de septembre 1998 des ministres F/P/T de la Santé, un accord est intervenu dans quatre grands secteurs : l'établissement des orientations et des priorités futures; l'établissement de la Société canadienne du sang; l'acceptation du compte rendu sur le Plan d'action national pour les enfants; et l'appui aux recommandations des quatre groupes de travail sur les services pharmaceutiques, les services médicaux, l'étendue du régime de santé ainsi que les rôles et les responsabilités.

Les ministres provinciaux/territoriaux ont souligné l'importance d'un financement fédéral accru pour assurer la viabilité du régime de santé. Le ministre fédéral a appuyé des investissements futurs prioritaires dans la santé, la date et la fréquence de ces investissements étant fonction de la situation économique.

Les recommandations des quatre groupes de travail F/P/T ont été appuyées et il a été convenu que les travaux devraient se poursuivre dans le cadre des structures F/P/T actuelles, tel que recommandé dans les rapports des groupes de travail.

Les ministres de la Santé ont convenu d'établir la Société canadienne du sang (SCS), chargée d'administrer un système national d'approvisionnement en sang qui assure l'accès à des réserves sûres et abordables de sang, de produits sanguins et de dérivés, à compter du 28 septembre 1998. La SCS a repris les actifs de la Croix-Rouge canadienne et fonctionne désormais normalement grâce au financement des gouvernements provinciaux/territoriaux. Héma-Québec fournit les mêmes services dans la province de Québec.

Les gouvernements fédéral/provinciaux/territoriaux ont collaboré pour trouver une solution concertée à trois recours collectifs intentés au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique par des personnes ayant contracté l'hépatite C à cause du système d'approvisionnement en sang entre le 1<sup>er</sup> janvier 1986 et le 1<sup>er</sup> juillet 1990. Le règlement pour les victimes ayant contracté l'hépatite C de 1986 à 1990 est maintenant devant les tribunaux. Il est évalué à 1,1 milliard de dollars plus les intérêts.

Les ministères de la Santé fédéral/provinciaux/territoriaux collaborent avec l'Institut canadien d'information sur la santé pour élaborer des normes d'information dans le domaine de la santé. Les ministères de la Santé ont établi un Conseil consultatif sur l'infrastructure de la santé afin de donner des conseils dans les domaines de l'information et des technologies de la santé et ont un groupe de travail pour élaborer un plan d'action sur l'infrastructure de la santé.

La Conférence annuelle des ministres F/P/T de la Santé est prévue du 15 au 17 septembre 1999 à l'Île-du-Prince-Édouard.

**Prochaines étapes** - À leur réunion de septembre, les ministres de la Santé ont adopté les orientations futures et les principales priorités, et souligné la nécessité d'obtenir des résultats concrets. Ils ont convenu que les comités consultatifs pertinents devraient organiser leurs travaux en fonction de ces orientations et priorités, et proposer des recommandations aux ministres en septembre 1999. Ces orientations futures comprennent :

- Maintenir un régime de santé canadien soutenable sur le plan financier et financé par les fonds publics;
- Appuyer des services pour malades aigus et chroniques et des services de santé communautaires intégrés et de haute qualité;
- Mettre en place des approches axées sur la population afin d'améliorer la santé des Canadiens;
- Promouvoir le développement et l'utilisation efficaces de l'information, de technologies appliquées à la recherche et de systèmes de planification et de rapports;
- Collaborer dans des domaines comme la planification des ressources humaines dans le secteur de la santé, l'établissement des pratiques exemplaires, la recherche, l'évaluation, la réforme des soins primaires et la politique en matière de santé publique.

Les principales priorités comprennent :

- Services de santé – ressources humaines de la santé; soins à domicile/soins de longue durée; services pharmaceutiques; santé des Autochtones; et financement;
- Santé de la population – enfants; protection de la santé publique;
- Infrastructure – problèmes informatiques liés à l'an 2000.

**Recommandations** - Le Conseil recommande que les premiers ministres appuient les travaux des ministres P/T de la Santé et demandent au ministre fédéral de la Santé de collaborer avec ses homologues P/T pour faire avancer les grandes priorités, notamment le rétablissement complet du TCSPS et la clarification des rôles et des responsabilités.

### **PRESTATIONS ET SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

**Directives des premiers ministres** - Les premiers ministres ont encouragé les ministres des Services sociaux à achever les plans en vue de collaborer avec d'autres secteurs du gouvernement, les organisations de personnes handicapées et d'autres groupes de la population, pour parvenir à un consensus national sur les questions relatives aux personnes handicapées. Les premiers ministres ont également appuyé les plans en vue de la publication du document de discussion intitulé *À l'unisson : Une approche canadienne concernant les personnes handicapées – Document d'orientation*.

**Progrès accomplis** - Les gouvernements F/P/T ont collaboré pour élaborer une vision commune et un cadre de politique qui guideront la future réforme relative aux personnes handicapées. Ces travaux sont reflétés dans le document *À l'unisson*, qui a été rendu public par les ministres des Services sociaux en octobre 1998.

Ce document énonce une vision qui cherche à assurer l'entière participation des personnes handicapées à toutes les facettes de la société canadienne et il reconnaît que la réalisation de cette vision est une responsabilité partagée. La démarche décrite dans le document d'orientation a été bien reçue par les personnes handicapées et leurs organisations.

Les travaux se poursuivent au sujet de l'élaboration d'un cadre d'imputabilité, y compris un processus de consultation avec les intéressés, prévu provisoirement au début de l'automne 1999. En outre, les ministres des Services sociaux ont demandé qu'une discussion des rôles respectifs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux/territoriaux ait lieu avant les consultations sur l'imputabilité.

Les travaux se poursuivent également au sujet de l'utilisation de « lentilles » pour évaluer les programmes et les services ainsi que de la création d'un site Web et qui afficherait l'information sur tous les programmes gouvernementaux à l'intention des personnes handicapées.

Malgré l'engagement des gouvernements de chercher des solutions concertées aux problèmes des personnes handicapées au Canada, le gouvernement fédéral, après un

préavis et des consultations limités, a publié en juillet 1999 une stratégie sur les personnes handicapées dans laquelle il traite de questions qui exigent la participation et la collaboration des provinces et territoires. Les conséquences de la stratégie fédérale sont évaluées actuellement.

**Prochaines étapes** - Les consultations relatives à un cadre d'imputabilité sont prévues pour l'automne 1999.

**Recommandations** - Le Conseil recommande que les premiers ministres appuient les travaux des ministres des Services sociaux relatifs aux personnes handicapées et visant à poursuivre les objectifs énoncés dans *À l'unisson*, et qu'ils demandent au gouvernement fédéral de collaborer davantage avec les provinces et les territoires et de s'abstenir de faire des annonces unilatérales ayant des répercussions dans des domaines de compétence provinciale/territoriale.

## **QUESTIONS RELATIVES AU MARCHÉ DU TRAVAIL**

Directives des premiers ministres – **Les premiers ministres ont demandé au gouvernement fédéral : 1) de ramener les cotisations d'assurance-emploi à leurs niveaux antérieurs; 2) d'éliminer les cotisations pour les jeunes; 3) d'accorder des prestations supplémentaires aux travailleurs saisonniers; 4) de collaborer avec les provinces et les territoires pour examiner diverses autres modifications à l'assurance-emploi (p. ex. une stratégie relative aux travailleurs saisonniers, des mesures à l'intention des travailleurs âgés, et de l'aide pour la réinstallation dans le Nord); et 5) de fournir une formation en recouvrement des coûts aux prestataires de l'assurance-emploi. Les premiers ministres ont souligné que les mesures en cours relatives à l'emploi jeunesse doivent être considérées urgentes et nécessitent l'engagement de tous les gouvernements, et qu'elles devraient tenir compte du rôle de l'éducation et de la formation, en insistant sur les partenariats avec les employeurs.**

Les premiers ministres ont demandé aux ministres du Marché du travail d'élaborer des plans d'action multilatéraux sur l'emploi jeunesse et de mettre au point un plan de mise en œuvre; de poursuivre leurs travaux visant à repérer les zones troubles que présentent les ententes sur le développement du marché du travail lorsqu'une intervention multilatérale peut s'imposer, et de faire état de leurs travaux à la Conférence annuelle des premiers ministres de 1999. Par l'entremise de l'Entente-cadre sur l'union sociale, les premiers ministres ont aussi pris l'engagement d'assurer, d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2001, le respect intégral des dispositions en matière de mobilité de la main-d'œuvre prévues dans l'Accord sur le commerce intérieur.

### **Progrès accomplis –**

**Emploi jeunesse** : En juillet 1999, les ministres F/P/T du Marché du travail ont rendu public le document intitulé *First Annual Profile of Youth in the Labour Market*, qui décrit la situation de l'éducation et de l'emploi des jeunes Canadiens. Trois activités multilatérales ont démarré :

- en partenariat avec le Conference Board du Canada, des prix aux « *Employeurs de jeune* » sont remis aux employeurs qui offrent de la formation et des possibilités de perfectionnement professionnel à des jeunes;
- un guide d'information intitulé *Starting Your Own Business: Information for Young Canadians* est affiché sur Internet;
- dans le domaine de l'exploration et de la planification de carrière, un projet appelé *3,2,1 Connect Career Services* est en cours d'élaboration.

En outre, des produits d'information portant sur le marché du travail national et sur des marchés provinciaux en particulier sont élaborés. Certaines provinces négocient avec Développement des ressources humaines Canada des protocoles bilatéraux sur l'emploi jeunesse, afin de promouvoir la coopération dans les programmes d'emploi jeunesse. Jusqu'ici, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Manitoba ont signé de tels protocoles. Mais les annonces unilatérales relatives à des programmes fédéraux d'emploi jeunesse restent une pomme de discorde.

**Ententes sur le développement du marché du travail :** Jusqu'ici, neuf provinces et deux territoires ont signé des ententes avec le gouvernement fédéral. Ottawa a convenu de permettre le remboursement complet des frais de cours de formation, et pas seulement les frais de scolarité publiés, pour les clients de l'assurance-emploi. Le gouvernement fédéral a également convenu de permettre aux provinces et territoires de renoncer à un volet de prêt pour ce programme, si elles le souhaitent. Les provinces et territoires qui participent à des accords de cogestion avec Ottawa et que cette approche intéresse ont négocié des accords de contribution avec le gouvernement fédéral.

**Affectations en vertu de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* :** Les ministres F/P/T du Marché du travail étudient la formule actuelle de financement pour l'affectation de l'assurance-emploi prévue dans la partie II (« mesures actives d'emploi ») de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Les provinces et les territoires ont élaboré une série de principes pour guider l'affectation des fonds en vertu de la partie II.

**Travailleurs saisonniers :** Une ébauche de document de politique intitulée *The Adequacy of Benefits for Low Income Seasonal Workers*, qui examine les options de politique en vue de la modification des paramètres des prestations d'assurance-emploi de la partie I (« soutien du revenu ») et des mesures d'adaptation de la partie II a été élaborée par certaines provinces en vue d'un examen par les ministres du Marché du travail lors de leur prochaine réunion. Les provinces et territoires sont en train de rédiger un document plus général sur l'admissibilité et les prestations des travailleurs saisonniers pour les mesures passives et actives. Même si le gouvernement fédéral a annoncé des projets pilotes afin de répondre en partie aux besoins des travailleurs saisonniers, jusqu'ici, il a refusé de collaborer avec les provinces et territoires dans ce dossier.

**Acquisition de compétences :** Les provinces et territoires examinent l'acquisition de compétences du point de vue des besoins des clients de l'assurance-emploi au chômage, des autres chômeurs qui ne sont pas visés par le programme d'assurance-emploi et de la population active. L'acquisition de nouvelles compétences favoriserait le

développement d'une main-d'œuvre adaptable et souple, assurerait la compétitivité internationale, rehausserait le niveau de vie et favoriserait l'inclusion sociale. En juillet 1999, les ministres du Marché du travail ont publié un document intitulé *Skills Adjustment: A Discussion Paper*, qui examine la théorie et les signes de pénuries de compétences au Canada et dégage les interventions de politique susceptibles de faciliter l'acquisition de compétences et l'adaptation.

**Mobilité de la main-d'œuvre :** De concert avec le gouvernement fédéral, les provinces/territoires collaborent avec les représentants des professions réglementées par les provinces/territoires pour assurer, d'ici juillet 2001, le respect intégral des dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur. Ces dispositions portent notamment sur la reconnaissance mutuelle des compétences et l'élimination des conditions de résidence qui limitent l'accès aux perspectives d'emploi. Participent à ces travaux les ministres responsables de la santé, de l'éducation, des affaires intergouvernementales ainsi que du marché du travail.

**Recommandations** – Le Conseil recommande que les premiers ministres appuient les travaux de leurs ministres du Marché du travail et demandent à leurs ministres :

- De poursuivre avec le gouvernement fédéral la mise en œuvre de la Stratégie emploi jeunesse et de continuer de rendre compte aux premiers ministres des progrès dans le dossier de l'emploi jeunesse.
- D'accélérer leurs travaux relatifs aux options de politique en matière d'assurance-emploi, y compris une stratégie pour les travailleurs saisonniers, qui aiderait ces travailleurs et accroîtrait leurs prestations, en vue des discussions avec le gouvernement fédéral.
- De poursuivre avec le gouvernement fédéral l'exploration des options de politique qui pourraient être appliquées pour faciliter l'acquisition de compétences et l'adaptation.
- De poursuivre avec le gouvernement fédéral l'examen et l'exploration des options concernant la mise en place d'une nouvelle formule d'affectation provinciale/territoriale dans le cadre des mesures prévues à la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi*.
- De poursuivre les travaux avec le gouvernement fédéral et d'autres ministères provinciaux/territoriaux et les représentants des professions réglementées, afin d'assurer, d'ici juillet 2001, le respect intégral des dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur en matière de mobilité de la main-d'œuvre.

## **ÉDUCATION**

**Directives des premiers ministres** - Les premiers ministres ont exprimé leur grande préoccupation après la création unilatérale du Fonds de dotation des bourses d'études canadiennes du millénaire et demandé au gouvernement fédéral de collaborer avec les provinces et territoires pour dissiper les préoccupations provinciales/territoriales communes à l'égard de ce Fonds et d'intégrer ces bourses aux programmes d'aide financière aux étudiants.

Les premiers ministres ont demandé au Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) d'étudier des approches communes possibles face au gouvernement fédéral en ce qui concerne l'harmonisation des programmes d'aide financière aux étudiants et des mesures de réduction de l'endettement des étudiants, et de faire état de ses travaux à la Conférence annuelle des premiers ministres de 1999.

**Progrès accomplis** - Les discussions bilatérales se poursuivent pour harmoniser les programmes F/P/T d'aide financière aux étudiants. L'Ontario et le Nouveau-Brunswick ont signé des ententes d'harmonisation prenant effet le 30 juin 1999. Les autres provinces et territoires (à l'exception du Québec) sont en négociation. La date visée par la plupart des provinces pour la signature d'une entente est avril 2000. Bien qu'ils aient choisi de se retirer du Programme canadien de prêts aux étudiants, les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-T.) tentent d'aligner s'il y a lieu leurs programmes de prêts axés sur les besoins. Toutes provinces appuient vigoureusement le principe d'« un étudiant, un prêt ».

À l'occasion d'une réunion spéciale avec les ministres fédéraux des Finances et de Développement des ressources humaines, le CMEC a communiqué les graves préoccupations exprimées par les premiers ministres au sujet de la création unilatérale des bourses d'études du millénaire par le gouvernement fédéral. Par la suite, le Fonds de dotation des bourses d'études du millénaire a négocié en fonction de discussions bilatérales avec les provinces et territoires. À ce jour, les provinces qui ont signé des ententes ont fait en sorte que les bourses d'études du millénaire apportent un complément à leurs programmes d'aide financière aux étudiants.

Une réalisation importante a été la publication du *Rapport sur les attentes du public relatives à l'enseignement postsecondaire au Canada* en février 1999. Ce rapport, qui est le fruit de recherches et de travaux d'analyse effectués par la plupart des provinces et territoires du Canada (le Québec et le Yukon ont choisi le statut d'observateur). En énonçant les attentes du public relatives à l'enseignement postsecondaire, les ministres cherchaient à exprimer les résultats souhaités de l'enseignement postsecondaire, à fournir un cadre d'imputabilité aux gouvernements, aux établissements et aux autres intervenants et à jeter les bases d'une discussion pancanadienne ainsi que d'une action concertée.

Le rapport présente des énoncés précis des attentes dans les six grands domaines suivants : la qualité, l'accessibilité, la mobilité, la pertinence et l'adaptabilité, la recherche et l'avancement des connaissances, et l'imputabilité.

Le rétablissement du TCSPS aux niveaux de 1994-1995 est prioritaire pour que les objectifs de l'enseignement postsecondaire définis dans le rapport du CMEC soient atteints. Le CMEC estime que le rapport fournit un cadre pratique qui devrait assurer aux deux paliers de gouvernement que les ressources supplémentaires investies dans l'enseignement postsecondaire seront employées de manière à répondre le mieux possible aux besoins particuliers de chaque province et territoire.

Le CMEC a indiqué que sa déclaration sur les attentes relatives à la mobilité est tout à fait conforme à l'Entente-cadre sur l'union sociale. Le CMEC a déclaré que les gouvernements doivent s'assurer qu'aucune barrière à la mobilité interprovinciale ne restreint l'accès indûment.

**Prochaines étapes** – Le CMEC continuera de faire avancer les priorités provinciales/territoriales dans les dossiers clés de l'enseignement postsecondaire, en particulier la hausse du financement de l'enseignement postsecondaire. Le rétablissement complet du financement du TCSPS par le gouvernement fédéral est une priorité. Les ministres de l'Éducation ont indiqué que le *Rapport sur les attentes du public relatives à l'enseignement postsecondaire* du CMEC établit un puissant outil d'imputabilité relatif à un financement accru et donne l'assurance que le rétablissement du financement de l'enseignement postsecondaire servira à atteindre les objectifs définis.

Le CMEC entreprendra un examen de la Déclaration conjointe des ministres de l'Éducation signée à Victoria en 1993. Cette entente insistait sur le mandat du CMEC comme porte-parole de l'enseignement au Canada, ainsi que sur la nécessité d'une collaboration interprovinciale et pancanadienne accrue en matière de pratiques et de politique d'éducation.

D'autres priorités du CMEC au cours de la prochaine année comprennent : les problèmes de l'enseignement chez les Autochtones; les efforts en vue de créer un programme d'étude pancanadien de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année; les problèmes de droit d'auteur; la publication d'indicateurs clés pour les systèmes d'éducation canadiens; et d'autres travaux relatifs au programme de recherche pancanadien. Le CMEC explorera également la possibilité de nouer des liens plus étroits avec les travaux du Forum des ministres du marché du travail.

**Recommandations** - Le Conseil recommande que les premiers ministres appuient : la poursuite continue par les provinces et les territoires du rétablissement intégral du TCSPS et l'harmonisation des programmes F/P/T d'aide financière aux étudiants; ainsi que le *Rapport sur les attentes du public relatives à l'enseignement postsecondaire au Canada* et les travaux en cours entre les provinces/territoires et le secteur de l'enseignement postsecondaire pour faire avancer ce dossier.

Le Conseil recommande également que les premiers ministres encouragent la collaboration du CMEC avec le Conseil P/T sur la refonte des politiques sociales et appuient l'examen que feront les ministres de l'Éducation de leur Déclaration conjointe, afin d'accentuer la collaboration interprovinciale et pancanadienne en matière de pratique et de politique d'éducation.

## **AFFAIRES AUTOCHTONES**

**Directives des premiers ministres** - Les premiers ministres ont réitéré leur désir de trouver une formule globale qui « ferait en sorte que le gouvernement fédéral respecte ses obligations constitutionnelles et fiduciaires à l'endroit des peuples autochtones » et demandé que les ministres des Affaires autochtones, en consultation avec les dirigeants autochtones, conviennent d'une position commune avant leur prochaine réunion avec le ministre fédéral.

Les premiers ministres ont demandé aux ministres responsables des affaires autochtones d'élaborer des recommandations sur la nature, la structure et les priorités d'un processus permanent de consultation entre eux et avec les dirigeants autochtones et le gouvernement et de collaborer avec les organisations autochtones nationales, le gouvernement et les ministres du Marché du travail à l'élaboration d'une Stratégie nationale pour les jeunes Autochtones.

**Progrès accomplis** - Travaillant dans un esprit de collaboration et dans un cadre intersectoriel, les ministres F/P/T des Affaires autochtones et les dirigeants autochtones ont demandé à leurs représentants respectifs d'élaborer des recommandations sur la nature, la structure et les priorités d'un processus permanent et d'accélérer les travaux relatifs à une Stratégie nationale pour les jeunes Autochtones, en collaboration avec le Forum des ministres du marché du travail.

Deux groupes de travail de fonctionnaires, au sein desquels les organisations autochtones nationales et les gouvernements F/P/T sont représentés, ont cherché à élaborer des recommandations relatives à un processus permanent et à une approche globale. D'ici la fin de septembre, ces deux groupes de travail mettront la dernière main à leurs documents respectifs, qui seront distribués aux ministres et aux dirigeants autochtones en vue d'un examen à la prochaine réunion des ministres F/P/T des Affaires autochtones et à la prochaine réunion des dirigeants autochtones nationaux.

En plus des travaux entrepris dans le secteur des affaires autochtones, des progrès importants ont été accomplis au cours de la dernière année en vue d'élaborer des processus efficaces d'engagement et de dialogue entre les gouvernements et les organisations autochtones. Ainsi, les gouvernements F/P/T (sauf celui du Québec, qui n'a pas appuyé ces initiatives nationales) ont demandé la participation des organisations autochtones dans l'élaboration du Plan d'action national pour les enfants et de la Prestation nationale pour enfants. Cette participation est conforme à la démarche globale convenue par les ministres F/P/T et les dirigeants autochtones à leur réunion du 20 mai 1998 à Québec.

À une réunion des premiers ministres et des dirigeants autochtones nationaux qui s'est déroulée le 22 mars 1999, les participants (sauf le Québec, qui n'a pas signé l'Entente-cadre sur l'union sociale) ont convenu de demander au gouvernement fédéral de convoquer une Réunion des premiers ministres pour discuter des questions d'intérêt commun. Le Premier ministre du Canada reste toutefois d'avis que ces discussions conviennent mieux à d'autres tribunes. En outre, les premiers ministres et les dirigeants

autochtones ont convenu que les organisations autochtones nationales devraient participer à la mise en œuvre de l'Entente-cadre sur l'union sociale chaque fois que cette mise en œuvre a des répercussions sur les Autochtones, sous réserve que le gouvernement fédéral donne son accord.

**Prochaines étapes** - Conformément aux directives du Communiqué de la réunion de Québec en mai 1998, une réunion des ministres F/P/T des Affaires autochtones et des dirigeants des organisations autochtones nationales est prévue à la fin de l'automne 1999. Les ministres et les dirigeants autochtones feront le point sur les progrès de l'élaboration d'une Stratégie nationale pour les jeunes Autochtones et sur les recommandations relatives à la nature, à la structure et aux priorités d'un processus permanent.

En outre, des engagements fédéraux et provinciaux/territoriaux ont été pris afin de convoquer une réunion du Conseil fédéral/provincial/territorial sur la refonte des politiques sociales, des ministres des Affaires autochtones et des dirigeants autochtones dans le but de faire démarrer la participation des organisations autochtones nationales à la mise en œuvre de l'Entente-cadre sur l'union sociale.

**Recommandations** – Le Conseil recommande que les premiers ministres :

- Reconnaittent les efforts déployés par les ministres des Affaires autochtones pour mettre en place un processus permanent de consultations avec les dirigeants autochtones et le gouvernement fédéral.
- Reconnaittent les travaux des ministres des Affaires autochtones, qui collaborent à une Stratégie nationale pour les jeunes Autochtones, et demandent aux ministres des Affaires autochtones et du Marché du travail de veiller à ce que cette stratégie soit coordonnée avec la Stratégie emploi jeunesse.
- Demandent aux ministres des Affaires autochtones et aux ministres du Conseil de planifier une réunion conjointe avec les dirigeants autochtones nationaux et à laquelle participerait le gouvernement fédéral.
- Demandent au gouvernement fédéral d'assumer ses responsabilités fiduciaires et constitutionnelles relatives aux jeunes Autochtones, notamment pour assurer des niveaux comparables de programmes sociaux à l'intention des Canadiens autochtones; pour veiller à ce que les Canadiens autochtones puissent participer pleinement à la vie sociale et économique du Canada; et pour abolir les obstacles à la mobilité des Canadiens autochtones.

## **CONDITION FÉMININE**

**Directives des premiers ministres** - Les premiers ministres ont réitéré leur engagement envers l'égalité des sexes dans la refonte des politiques sociales, et encouragé les Conseils sectoriels à intégrer cette approche dans leurs travaux.

**Progrès accomplis** - En 1996, les ministres provinciaux/territoriaux responsables de la condition féminine ont déposé le document intitulé *Social Policy Renewal: Vision for Gender Equity*, qui a été distribué à tous les groupes de travail sectoriels. Il a été recommandé que tous les secteurs intègrent les facteurs liés au sexe et en tiennent compte dans leurs délibérations et leurs recommandations. En 1997, les premiers ministres ont appuyé l'inclusion des perspectives relatives à l'égalité des sexes dans les initiatives reliées à la refonte des politiques sociales et encouragé les Conseils sectoriels à inclure et intégrer l'analyse selon le sexe dans leurs travaux.

Afin de faciliter l'application de cette directive, les ministres de la Condition féminine ont offert de fournir une aide locale à partir de leurs bureaux de politique aux présidents des Conseils sectoriels locaux. Les Conseils sectoriels se sont peu prévalus de cette offre et les communications de la part des autres Conseils à cet égard sont irrégulières et sporadiques.

Les ministres F/P/T de la Condition féminine sont en train de préciser l'application d'*indicateurs économiques de l'égalité des sexes* à des questions de politique particulières. Les fonctionnaires de la santé de la population ont reconnu la nécessité d'intégrer les facteurs liés au sexe dans l'évaluation de la santé de la population, et les ministres de la Condition féminine ont demandé à leurs fonctionnaires d'apporter un soutien et de l'aide dans ces travaux. Les ministres de la Condition féminine ont convenu de collaborer avec les ministres responsables des personnes âgées pour déterminer la nécessité de recherches sur les effets de la mise en œuvre de politiques sociales et économiques sur la santé et le bien-être à long terme des femmes.

Les ministres continuent d'offrir leur aide, dans la mesure du possible, aux travaux sectoriels locaux et aimeraient renforcer les partenariats intersectoriels pour faire avancer la refonte des politiques sociales.

**Recommandations** - Le Conseil recommande que les premiers ministres réitèrent l'importance d'évaluer les incidences des réformes de politique sur la femme; et que les premiers ministres encouragent les Conseils sectoriels à continuer d'effectuer des analyses comparatives entre les sexes, à l'aide des outils d'analyse disponibles et des ressources des ministères de la Condition féminine, et à rendre compte des résultats de ces recherches.

## **LOGEMENT**

**Directives des premiers ministres** - Les premiers ministres ont demandé aux ministres responsables des logements sociaux de trouver des solutions au problème du financement à long terme.

**Progrès accomplis** - En 1996, le gouvernement fédéral s'est engagé à se retirer progressivement du secteur des logements sociaux et à préciser ses compétences à cet égard. Le gouvernement fédéral a offert de céder aux provinces la gestion de ses logements sociaux existants sur leur territoire, avant de s'en retirer.

Le gouvernement fédéral a amorcé par la suite des discussions bilatérales avec les provinces et les territoires. La Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Labrador, la Nouvelle-Écosse, les Territoires du Nord-Ouest, le Manitoba, le Yukon et le Nunavut ont conclu des accords avec le gouvernement fédéral. Les T.N.-O. signeront bientôt un accord révisé. Grâce à ces ententes bilatérales, les provinces pourraient jouir d'une plus grande latitude dans la gestion des ressources affectées au logement social, mais elles acceptent en retour que le financement fédéral soit plafonné.

À mesure que prendront fin les accords de gestion fédérale-provinciale, le financement fédéral diminuera. Le financement fédéral à long terme des logements sociaux reste une question problématique, étant donné le vieillissement des habitations et les besoins de logement des personnes âgées et des personnes handicapées.

Une conférence des ministres responsables du gouvernement local et du logement a eu lieu à la fin de juillet.

**Prochaines étapes** - Le 28 juillet 1999, les ministres ont convenu de créer un forum permanent des ministres provinciaux/territoriaux du Logement afin de souligner l'importance des problèmes interprovinciaux du logement et d'échanger de l'information dans ce domaine. Il n'y a pas eu de forum de ce genre depuis 1994, encore que les réunions annuelles des ministres responsables du gouvernement local aient inclus les questions relatives au logement. On espère que, à mesure que les ministres élaboreront des stratégies sur le logement dans le cadre du forum, il sera possible de faire participer le gouvernement fédéral à la recherche de solutions aux problèmes des sans-abri, des logements à prix modique, ainsi que du logement en région rurale et dans les régions éloignées.

**Recommandations** - Le Conseil recommande que les premiers ministres continuent d'appuyer les travaux permanents des ministres du Logement.

## **FINANCEMENT ET FISCALITÉ**

**Directives des premiers ministres** - Les premiers ministres ont encouragé les ministres des Finances à poursuivre les efforts constructifs visant à réformer les mécanismes de financement. Les premiers ministres ont réitéré leur demande au gouvernement fédéral de rétablir le financement au moyen des structures financières actuelles, soit le TCSPS et le programme de péréquation, à l'appui des programmes actuels de santé, d'éducation et de services sociaux, avant que tout nouveau programme fédéral ne soit créé. Les premiers ministres ont demandé au Premier ministre du Canada d'engager le ministre des Finances fédéral à collaborer avec ses homologues provinciaux/territoriaux pour régler les problèmes relatifs aux mécanismes de financement.

**Progrès accomplis** - Les ministres P/T des Finances ont franchi une première étape importante pour réaliser le mandat que leur ont confié les premiers ministres. À l'automne de 1998, les ministres des Finances ont publié un document intitulé *Federal Re-Investment in Canada's Health Care System*, qui a été accepté à l'unanimité par les provinces et territoires. Le 21 octobre 1998, les ministres P/T des Finances ont présenté leur document à leur homologue fédéral lors d'une réunion des ministres des Finances. Ce document demandait au gouvernement fédéral de se joindre au consensus provincial/territorial dans cinq dossiers :

- entente sur le fait que les soins de santé constituent la plus grande priorité des Canadiens, comme ils le sont pour les provinces et les territoires et devraient l'être pour le gouvernement fédéral;
- entente sur le fait que le gouvernement fédéral devrait réinvestir immédiatement dans le régime de santé du Canada et que ce réinvestissement devrait s'effectuer par l'entremise du TCSPS afin qu'il devienne un élément des services de santé intégrés et coordonnés offerts par les provinces et les territoires et d'éviter le risque de gaspillage, de dédoublement et de frais administratifs inutiles;
- entente sur le fait que les autres politiques budgétaires du gouvernement fédéral n'annulent pas le réinvestissement fédéral dans le régime de santé du Canada;
- entente sur le fait qu'un financement suffisant des soins de santé exige un facteur d'indexation satisfaisant pour le TCSPS en espèces et qui reconnaît la hausse des coûts;
- entente sur le fait qu'un mécanisme officiel et concerté d'examen du TCSPS devrait être établi pour s'assurer que le régime de santé sera maintenu à l'avenir.

Dans son Budget de 1999, le gouvernement fédéral a annoncé le rétablissement partiel du TCSPS grâce à un financement de 11,5 milliards de dollars échelonné sur les cinq prochaines années et que les provinces pourront consacrer aux soins de santé.

L'annonce d'un engagement quinquennal pourrait permettre au gouvernement fédéral de renouveler le TCSPS et les paiements de péréquation à des intervalles de cinq ans identiques. Les ministres P/T des Finances ont ainsi l'occasion d'insister pour que le gouvernement fédéral apporte d'autres améliorations au financement des programmes sociaux du Canada et atténue les écarts financiers entre les diverses régions du pays.

**Prochaines étapes** - Dans une lettre adressée aux premiers ministres après le dépôt du budget, le Premier ministre du Canada a indiqué que d'autres fonds seront investis dans le régime de santé à mesure qu'ils seront disponibles. Les ministres P/T des Finances s'attendent à poursuivre leurs discussions avec leur homologue fédéral au sujet des autres mesures à prendre pour bâtir un système de transferts plus satisfaisant.

**Recommandations** - Le Conseil recommande que les premiers ministres appuient les efforts continus des ministres P/T des Finances en vue de collaborer avec le ministre fédéral des Finances à la réforme des mécanismes de transferts financiers.

Le Conseil recommande également que les premiers ministres demandent au ministre des Finances fédéral de collaborer avec le Conseil provincial/territorial sur la refonte des politiques sociales pour élaborer une stratégie de refonte des mécanismes financiers afin que les gouvernements provinciaux/territoriaux disposent des ressources nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités, surtout dans le domaine du financement des programmes sociaux.